

La CADES lance une émission obligataire d'un montant de 3 milliards d'euros

Communiqué de presse

La CADES lance aujourd'hui une émission obligataire en euro d'un montant de 3 milliards, au lieu des 2 milliards prévu initialement, en raison d'une forte demande du marché.

Comme prévu dans son programme de financement annoncé en janvier dernier, cet emprunt destiné à être coté sur MTS France et MTS quasi souverains, remplacera la souche 2004 et l'emprunt en NLG qui seront remboursés en juillet.

L'émission, à échéance juillet 2009 offrira un coupon réel de 3,75% et un spread de -3 points de base. Cet écart par rapport à la courbe des swaps correspond à un écart d'environ 7 pb par rapport aux emprunts d'Etat et figure parmi les plus serrés depuis la création de la CADES.

L'UBS, BNP-Paribas et JPMorgan sont les chefs de file de l'émission. La CADES a également nommé ABN AMRO, BARCLAYS CAPITAL, DRESDNER KLEINWORT WASSERSTEIN, CALYON, CDC IXIS, CSFB, HSBC-CCF, LEHMAN BROTHERS, NOMURA, SG co-chefs de file.

Le prix proposé a permis à l'émission de la CADES, dans un environnement économique instable, menacé par une hausse des taux et sur des marchés peu liquides, de remporter un vif succès en stimulant la demande au-delà de ce qui était envisagé.

Le placement s'est effectué principalement auprès d'investisseurs anglo-saxons pour 38% et pour 19% en France, le solde étant souscrit par d'autres pays. Les institutions financières ont souscrit 41% de l'emprunt tandis que 37% revenaient aux fonds et gestions et 20% aux organismes gouvernementaux et banques centrales..

La CADES : un émetteur souverain

Créée par l'ordonnance du 24 janvier 1996 pour faciliter la partie financière de la réforme de la sécurité sociale, la CADES bénéficie de la tutelle mixte des ministères des affaires sociales et des finances. Son Comité de Surveillance est composé de 4 membres du Parlement: deux députés (MM BESSON et VITEL) et deux sénateurs (MM GOUTEYRON et VASSELLE), des présidents des Caisses Nationales de Sécurité Sociale, du Secrétaire général de la commission des comptes de la sécurité sociale et de représentants des ministres et des corps de contrôle.

Les missions de la CADES sont définies par la loi.

Le Projet de loi modifiant le rôle de la CADES sera présenté au Conseil des Ministres du 16 juin prochain : il définit le montant de dette reprise en 2004 (35 Mds) et l'affectation des ressources correspondantes de CRDS (par extension de la vie de la Cades jusqu'à la fin de sa mission d'amortissement).

CADES : UN EMETTEUR DE REFERENCE SUR LES MARCHES EUROPEENS

Créée en 1996, la CADES est un établissement public contrôlé par l'Etat français. Noté au plus haut niveau par les principales agences de notation internationales (AAA/A1+, Aaa/P1, AAA/F1+), il bénéficie par ailleurs d'une pondération 0% au titre du ratio de solvabilité de Bâle, ce qui le place parmi les cinq principaux émetteurs européens non gouvernementaux.

Toutes les informations concernant la CADES et ses émissions sont disponibles sur www.cades.fr, ainsi que sur Reuters et Bloomberg.